Votre Service Interprofessionnel de Santé au Travail des Hautes-Pyrénées vous accompagne dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

- ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- AMBIANCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- ERGONOMIE
- RISQUE MAL ÊTRE AU TRAVAIL
- ACTIONS "SUR MESURE"

ASMT
Prévention et Santé

Prestations comprises dans votre cotisation annuelle

CATALOGUE

ACTIONS & SENSIBILISATIONS

www.asmt65.fr

EDITO

Mr RIVAL
Président ASMT

Mme FLAHAUT
Directrice ASMT

Employeurs et salariés de près de 5500 entreprises des Hautes-Pyrénées, l'ASMT sera présente à vos côtés cette année encore, pour vous accompagner dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Depuis le 1er janvier 2017, les deux services de santé au travail des Hautes-Pyrénées ont fusionné sous le nom d'ASMT. Cette nouvelle organisation offrira une meilleure lisibilité, permettra d'apporter une réponse homogène aux missions de santé au travail, et facilitera les échanges et la communication avec les branches d'activité, les institutions et les chambres consulaires.

Mais surtout elle vous fera bénéficier des compétences pluridisciplinaires de professionnels de la santé au travail, médecins, infirmiers, techniciens et assistantes.

Cet ensemble de compétences s'exerce à travers les interventions collectives, formations et actions de sensibilisation qui vous sont proposées dans ce catalogue 2017 sous quatre grandes rubriques :

- *Évaluation des risques professionnels*
- *Ambiances physiques et chimiques*
- *Ergonomie*
- *Risques mal-être au travail*

Et parce que chaque entreprise est unique, ce catalogue vous propose également des actions « sur-mesure » pouvant être déclinées et adaptées aux besoins les plus spécifiques. Enfin, même si notre offre se veut la plus complète possible, n'hésitez pas à solliciter les professionnels de l'ASMT pour toute autre attente.
Ce catalogue est édité sur papier une fois par an et son contenu sera actualisé en permanence sur www.asmt65.fr.

Les professionnels de l'ASMT se joignent à nous pour vous souhaiter une excellente année 2017, pour que santé des salarié rime avec succès de l'entreprise...

L'ASMT, VOTRE PARTENAIRE

pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail

SPÉCIALISTE EN SANTÉ AU TRAVAIL

L' ASMT a pour missions de préserver l'état de santé de vos salariés et d'améliorer le cadre et les conditions de travail au quotidien dans votre entreprise. L'équipe ASMT vous accompagne et vous conseille dans de nombreux domaines :

- Aide à l'évaluation des risques professionnels.
- Amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.
- Suivi de l'état de santé des salariés.

ORGANISÉ EN ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

L'organisation en Équipe Santé Travail permet aux médecins du travail de s'appuyer, pour assurer leurs missions auprès des entreprises et des salariés, sur les compétences d'un(e) infirmier(ère) santé travail, d'un(e) chargé(e) de prévention, d'un(e) psychologue du travail - ergonome et d'un(e) assistant(e) médical(e).

Chaque entreprise adhérente est ainsi prise en charge par une Équipe Santé Travail.

ENGAGÉ DANS LA DEMARCHE QUALITE AMEXIST

L' ASMT a reçu la validation de la mise en oeuvre du second niveau en juillet 2014.

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Association de loi 1901, l'ASMT assure la surveillance médicale d'environ 64 000 salariés des Hautes-Pyrénées (représentant 5500 entreprises adhérentes) relevant de tous les secteurs d'activité (hors secteurs du BTP et agricole).

Le renouvellement de l'agrément du service se fait tous les cinq ans par la DIRECCTE de Midi-Pyrénées.

Depuis 2000, les services de médecine du travail ont été renommés en ***services de santé au travail****. Une nouvelle dénomination qui illustre une évolution de leurs missions.*

Nous remercions SISTM50 pour la réalisation de ce catalogue.

UNE ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL À VOTRE ÉCOUTE

Nos équipes santé travail peuvent vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche de prévention.

Vous pouvez nous contacter par email ou par téléphone. Pour trouver nos coordonnées, consulter notre site internet www.asmt65.fr

S'INSCRIRE À NOS SENSIBILISATIONS

Selon les sensibilisations, la demande d'inscription peut se faire :

- par bulletin d'inscription en fin de catalogue
- sur notre site internet www.asmt65.fr
- en contactant votre médecin du travail ou un membre de son équipe santé travail.

SENSIBILISATIONS EN ENTREPRISES ET "SUR MESURE"

Les sensibilisations peuvent être réalisées dans votre entreprise en fonction du nombre de participants.

Nos équipes santé travail peuvent aussi construire avec vous des sensibilisations sur mesure adaptées à vos besoins.

CATALOGUE ET ACTUALITÉS SUR NOTRE SITE INTERNET

Retrouvez toutes nos sensibilisations, les dernières actualités du Service, des informations pratiques sur notre site internet : www.asmt65.fr.

Notre catalogue est disponible en ligne. Actualisé chaque année, il vous permet de consulter l'ensemble de nos actions.

NOS ACTIONS ET SENSIBILISATIONS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels p.6
- Diagnostic et conseils sur les risques professionnels p.7
- Aide à la définition et à l'évaluation des critères de pénibilité p.8

AMBIANCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Sensibilisation sur le bruit au travail p.9
- Évaluation et conseils sur les niveaux sonores p.10
- Évaluation et conseils sur l'éclairage p.11
- Le confort thermique p.12
- Évaluation et conseils sur le risque chimique p.13

ERGONOMIE

- Conseils sur l'aménagement des postes de bureautique p.14
- Mise en place d'une démarche ergonomique dans l'entreprise p.15
- Prévention des risques liés à l'activité physique p.16

RISQUES DE MAL ÊTRE AU TRAVAIL

- Intervention collective sur le stress au travail p.17

ACTIONS « SUR MESURE »

- Action par thématique (risque routier, risque biologique...), par secteur d'activité (métiers de bouche, hôtellerie restauration...), accompagnement sur des problématiques rencontrées (aide au choix et port des EPI, conditions de travail, participation aux CHSCT...). p.18
- Utilisation du défibrillateur automatique externe (D.A.E) p.19
- Addictions et entreprise p.20
- Formation a distance "e-learning" p.21

LE DOCUMENT UNIQUE

Une aide pour vous accompagner efficacement dans votre évaluation des risques professionnels

OBJECTIFS

- Répondre à l'obligation réglementaire d'établir le Document Unique.
- Appliquer une méthode d'évaluation des risques professionnels et s'appuyer sur les éléments de la Fiche d'Entreprise.
- Intégrer les facteurs de pénibilité.
- Élaborer le plan d'action et mettre en place une démarche d'amélioration continue.

PROGRAMME

Vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

- Notions réglementaires.
- Définition des unités de travail.
- Repérage des dangers et identification des risques professionnels.
- Évaluation et hiérarchisation des risques via une méthode de cotation : prise en compte de critères tels que la gravité, la fréquence et le niveau de maîtrise.
- Élaboration des pistes d'amélioration et mise en place du plan d'action.

LES +

- Proposition d'outils concrets et entraînement à leur utilisation.
- Instaurer une dynamique de progrès dans l'entreprise.
- Suivi proposé à l'issue de la sensibilisation.
- Retour d'expériences et animation basée sur les échanges.

PUBLIC

Employeurs de tous secteurs d'activités.

Personne chargée de la sécurité dans l'entreprise ou missionnée par l'employeur.

DURÉE

Variable selon la ou les problématique(s) et demande(s) initiale(s).

INTERVENANTS

Chargé de prévention.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Avez-vous établi votre Document Unique ?

Rencontrez-vous des difficultés dans l'élaboration de votre Document Unique ?

Avez-vous recensé les risques présents dans votre entreprise ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

DIAGNOSTIC ET CONSEILS SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Un état des lieux pour vous conseiller et améliorer vos conditions de travail

OBJECTIFS

- Établir un diagnostic pour identifier les situations dangereuses.
- Préconiser des solutions pour une meilleure prévention des conditions de travail.
- Impliquer l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

PROGRAMME

- Observer l'activité aux postes de travail : tâches, environnement, fonctionnement en situation normale et en mode dégradé, organisation du travail, matériel et machines utilisées.
- Solliciter les salariés via des entretiens et/ou échanges pour compléter les premières observations.
- Analyser les situations de travail et prendre des mesures : éclairage, dimensionnement de poste de travail, environnement sonore, thermique...
- Identifier les pistes d'amélioration et restituer les résultats.

LES +

- Intervenants spécialisés dans les risques professionnels.
- Démarche participative et de terrain.
- Utilisation de matériel adapté permettant d'apporter des éléments objectifs.
- Formalisation de l'intervention sous forme de rapport.

PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Variable selon la ou les problématique(s) et demande(s) initiale(s).

INTERVENANTS

Un ou plusieurs membres de l'équipe santé travail : médecin du travail, chargé de prévention, et infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Connaissez-vous les différents risques présents dans votre entreprise ?

Avez-vous constaté une augmentation des accidents du travail ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

LA PÉNIBILITÉ

Vos salariés sont-ils exposés à des facteurs de pénibilité ?

OBJECTIFS

- Comprendre la nouvelle réglementation liée à la pénibilité.
- Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité sur les postes de travail.
- Faire connaître les principes de traçabilité des expositions individuelles.

PROGRAMME

Rencontre avec l'employeur ou son représentant pour aborder la démarche liée à la pénibilité :

- Principe de traçabilité des expositions via dix facteurs de pénibilité (fiche d'exposition) regroupés en trois grandes familles :
  - contraintes physiques marquées
  - environnement agressif
  - contraintes liées aux rythmes de travail
- Présentation des facteurs et des méthodes possibles pour évaluer les facteurs de pénibilité.
- Accompagnement à la mise en place d'un accord ou d'un plan d'action de suppression ou de réduction de la pénibilité (uniquement pour les entreprises de plus de 50 salariés).

LES +

- Transmission d'outils pratiques pour identifier et évaluer les facteurs d'exposition (une fiche par facteur de risque).
- Informer sur les données normatives et réglementaires.
- Accompagnement possible sur le terrain.

PUBLIC

Employeurs ou responsables de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Rendez-vous d'information.

INTERVENANTS

Chargé de prévention.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés sont-ils exposés dans le cadre de leur travail à un ou plusieurs des ces facteurs de risques professionnels :

Manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques.

Agents chimiques dangereux, activités exercées en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Travail de nuit, travail en équipe successives alternantes, travail répétitif.

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Loi n°2010-1330 du 9/11/2010
Décret du 30 mars 2011 - article D4121-5 du code du travail.
Décrets du 9 octobre 2014 : 2014-1155 à 2014-1160

SENSIBILISATION COLLECTIVE

SENSIBILISATION SUR LE BRUIT AU TRAVAIL

Comprendre les risques d'une exposition au bruit

OBJECTIFS

- Répondre à la réglementation en vigueur sur le risque "bruit".
- Prendre conscience des niveaux sonores et de l'importance des moyens de prévention.
- Sensibiliser vos salariés à se protéger et à adopter les habitudes systématiques de protection.

PROGRAMME

- Acquérir les connaissances théoriques (le son et le bruit).
- Évaluer la dangerosité du bruit : critères, notions réglementaires, identification des signes d'un milieu bruyant.
- Identifier les impacts d'une exposition au bruit sur la santé : effets traumatiques et non traumatiques.
- Identifier les moyens de prévention et savoir se protéger du bruit : les moyens de prévention collectifs, protection individuelle, mesures organisationnelles.

LES +

- La sensibilisation peut donner lieu à des mesures préalables.
- Approche globale et ciblée.
- Visualisation et manipulation de différents modèles et protecteurs auditifs et appareils de mesure.
- Session basée sur des échanges et animations ludiques.

PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activités où les salariés sont exposés au bruit dans leur environnement de travail.

DURÉE

Session de 2 heures.
Sensibilisation organisée dans nos locaux ou dans votre entreprise.
(Sessions limitées à 10 salariés).

INTERVENANTS

Chargé de prévention, infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés travaillent-ils dans un environnement sonore élevé ?

Les protections individuelles sont-elles correctement portées ?

Pour tout renseignement, ou demande d'inscription, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

ACTION EN ENTREPRISE

ÉVALUATION ET CONSEILS SUR LES NIVEAUX SONORES

Le bruit peut nuire à la santé de vos salariés

OBJECTIFS

- Identifier les niveaux sonores émis dans votre entreprise.
- Mener une réflexion sur les différents moyens de prévention possibles.
- Protéger la santé des salariés exposés à un environnement bruyant.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

PROGRAMME

- Identification des postes de travail concernés.
- Réalisation de mesures :

  Sonomètre : identification du niveau sonore émis par les machines, les outils, l'environnement de travail.

  Dosimètre : évaluation de la dose sonore perçue par le salarié sur une journée de travail.

  Analyse spectrale : caractérisation des niveaux de bruit par des bandes de fréquences.

- Analyse de l'activité sur les postes de travail.
- Proposition et aide à la mise en place d'actions correctives.

LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Présentation orale possible dans l'entreprise.

PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activités.

Salariés exposés à un environnement bruyant.

DURÉE

Variable selon la demande initiale et les postes de travail à évaluer.

INTERVENANTS

Chargé de prévention.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Certains de vos salariés élèvent-ils la voix pour parler et font-ils répéter leurs interlocuteurs ?

Vos salariés ont-ils des équipements de protection individuelle adaptés à l'environnement sonore ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Directive européenne n°2003/10/CE du 6 février 2003.
Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006.

ACTION EN ENTREPRISE

ÉVALUATION ET CONSEILS SUR L'ÉCLAIRAGE

Un mauvais éclairage nuit à l'efficacité du travail

OBJECTIFS

- Évaluer les risques liés à l'éclairage aux postes de travail.
- Vous conseiller sur la mise en place d'actions correctives.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

PROGRAMME

- Analyse de l'éclairage en fonction du type d'activité et de local.
- Mesures de l'environnement lumineux (luximétrie) pour objectiver l'analyse au(x) poste(s).
- Échanger avec les salariés sur leur perception,ressenti et les informer sur les effets pour la santé d'un mauvais éclairage (fatigue visuelle, maux de tête, gêne...).
- Accompagnement dans la mise en place d'actions correctives.

LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Présentation orale possible dans l'entreprise.

PUBLIC

Entreprises et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Variable selon la demande initiale et le(s) poste(s) de travail à évaluer.

INTERVENANTS

Chargé de prévention.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés ont-ils des difficultés de concentration ?

L'éclairage de vos locaux de travail vous parait-il adapté ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Code du travail, Articles 4223-1 à 4223-12.

ACTION EN ENTREPRISE

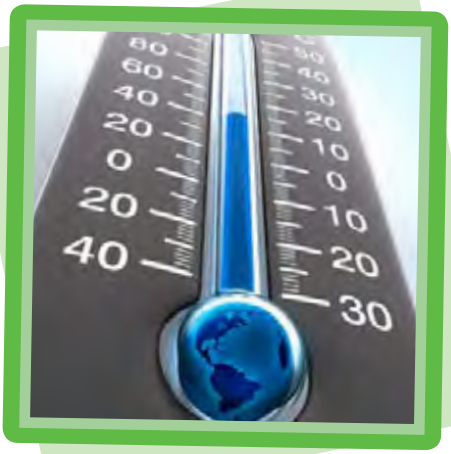

LE CONFORT THERMIQUE

OBJECTIFS

- Aider l'employeur à réponde à l'obligation réglementaire d'évaluation.
- Ajuster l'ambiance de travail thermique à la situation de travail.
- Identifier les situations extrêmes pour adapter la surveillance médicale de vos salariés.

PROGRAMME

- Identification des postes de travail concernés par l'exposition aux températures extrêmes, à l'humidité, aux courants d'air et aux rayonnements.
- Réalisation des mesures :
  - Anénométrie : détermination des vitesses d'air et confrontation à la réglementation.
  - Température et hygrométrie : mesurage des deux caractéristiques pour déterminer l'indice de confort thermique.
  - Rayonnement thermique : déterminer la source d'inconfort thermique.
- Analyse de l'activité sur les postes de travail.
- Proposition et aide à la mise en place d'actions correctives.

LES +

- Mesure de température et d'hygrométrie.
- Mesure de vitesse d'air.
- Détermination de l'indice de confort thermique.

PUBLIC

Entreprises et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Variable selon la demande initiale et le(s) poste(s) de travail à évaluer.

INTERVENANTS

Chargé de prévention.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés sont ils exposés à des températures extrêmes ? (<5° C et >30° C)

Vos salariés expriment ils un inconfort thermique ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Code du Travail, Article R 4213-7

LE RISQUE CHIMIQUE

Prévenir l'exposition aux solvants, acides, bases, fumées, poussières...

OBJECTIFS

- Aider l'employeur à répondre à l'obligation réglementaire d'évaluation.
- Conseiller sur le choix du système de protection collective et individuelle.
- Permettre à l'équipe santé au travail d'adapter la surveillance médicale spécifique de vos salariés.

PROGRAMME

L'action d'aide à l'évaluation du risque chimique se déroule suivant les étapes de :

- Recensement des Agents Chimiques Dangereux : toxiques, CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique)...
- Aide à l'évaluation de la dangerosité et du niveau de risque.
- Propositions d'améliorations techniques et organisationnelles.
- Restitution à l'entreprise (salariés, CHSCT...) à l'aide de supports adaptés au public.
- Sensibilisation aux utilisateurs des dangers et des bonnes pratiques associées.

LES +

- Prélèvements atmosphériques.
- Tests fumigènes.
- Rappel des méthodes d'évaluation reconnues de la réglementation.

PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activités dont les salariés utilisent des produits contenant des agents chimiques.

DURÉE

Une ou plusieurs visites dans l'entreprise.
Éléments recueillis lors du suivi médical.

INTERVENANTS

Médecin du travail, chargé de prévention, infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés utilisent-ils des produits chimiques commerciaux ?

Vos salariés sont-ils exposés à des fumées, poussières ?

L'un des pictogrammes ci-dessous apparaît-il sur vos produits ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Code du travail,4ème partie, livre 4, titre 1 : risque chimique.

TRAVAIL SUR ÉCRAN

Être bien installé à son poste de travail

OBJECTIFS

- Informer les salariés travaillant sur écran des risques sur la santé.
- Apporter des notions et des conseils en matière de prévention.
- Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques : postures, exercices d'étirement.

PROGRAMME

La sensibilisation se déroule en quatre parties :

- Présentation des risques sur la santé : troubles musculo-squelettiques, fatigue visuelle, stress...
- Conseils en prévention : environnement de travail, postures, mise en pratique d'un poste écran (implantation et aménagement du poste).
- Exercices d'étirements pour relaxer les articulations.
- Présentation de matériel complémentaire adapté au travail en bureautique.

LES +

- Démarche participative favorisant les échanges.
- Apprentissage au travers de cas concrets.
- Expérience opérationnelle des intervenants.
- Etude possible au poste du salarié.

PUBLIC

Salariés travaillant sur écran issus de tous secteurs d'activités.

DURÉE

2h.

Sensibilisation organisée dans nos locaux ou dans votre entreprise. (Sessions limitées à 10 salariés).

INTERVENANTS

Chargé de prévention, infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés ont des douleurs au niveau du cou, des épaules, du dos, des bras, des avant-bras, des poignets ?

Pour tout renseignement, ou demande d'inscription, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

Répond aux exigences réglementaires

Code du travail, articles R.4542-4 à 16.

DÉMARCHE ERGONOMIQUE

Concevoir ou adapter l'activité dans le respect de la santé des salariés et la performance de l'entreprise

OBJECTIFS

- Adapter la situation de travail du salarié selon des critères de santé et d'efficacité.
- Adapter les systèmes techniques, organisationnels et architecturaux.
- Diminuer les contraintes physiques et mentales des salariés.

PROGRAMME

- Analyse de la demande : identification des enjeux et élaboration d'une proposition d'action (le champ et les bases de la stratégie d'intervention).
- Analyse préalable - pré-diagnostic : étude globale visant à cerner les exigences du terrain et définir des hypothèses de travail.
- Analyse de l'activité : observations et entretiens, mesures, recherche de situation de référence. Validation des hypothèses de travail.
- Élaboration d'un plan d'action.
- Accompagnement et suivi de l'entreprise : groupe de pilotage dans la mise en œuvre de solutions, évaluation de l'efficience des aménagements.

LES +

- Démarche participative basée sur l'animation d'un groupe de travail et d'un groupe de pilotage.
- Co-construction de solutions avec les différents acteurs de l'entreprise.

PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activités.

Tout poste de travail.

DURÉE

Action menée sur plusieurs visites et réunions dans l'entreprise.

INTERVENANTS

Ergonome.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vous souhaitez vous engager dans l'amélioration des situations de travail ?

Vos activités et votre organisation sont-elles adaptées à l'homme ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

ANALYSE DES CONTRAINTES ET AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

Prévenir les troubles physiques générés par l'activité

OBJECTIFS

Améliorer les conditions de travail pour :

- Prévenir toute dégradation de la santé des salariés du fait de leur travail.
- Prévenir les risques d'accidents et de maladie.
- Permettre le maintien dans l'emploi d'un salarié.
- Répondre aux normes ergonomiques.

PROGRAMME

- Observation de la situation réelle de travail au regard du travail prescrit.
- Entretien avec des opérateurs en vue d'établir un diagnostic.
- Analyse de l'environnement de travail et du poste : dimensionnement, activités.
- Conseils sur l'aménagement des postes de travail.
- Suivi des préconisations.

LES +

- Démarche participative.
- Proposition d'aménagements concrets.
- Aide au choix de matériel adapté.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.

PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activités.

Tout poste de travail.

DURÉE

Action menée sur une ou plusieurs visites dans l'entreprise.

INTERVENANTS

Chargé de prévention, ergonome.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vos salariés se plaignent-ils de douleurs physiques : dos, articulations ?

Avez-vous recensé des arrêts de travail, des maladies professionnelles à répétition ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

RISQUE DE MAL-ÊTRE AU TRAVAIL

Accompagner l'entreprise dans l'identification et la prévention du mal-être au travail*

OBJECTIFS

- Évaluer le stress et les situations de travail à risque dans votre entreprise.
- Proposer des pistes d'amélioration collectives des conditions de travail : organisation du travail, communication, aménagements.

LES +

- Approche collective centrée sur le travail et non les individus.
- Démarche participative basée sur la volontariat.
- Respect de l'anonymat.
- Intervention modulable en fonction des entreprises.

PROGRAMME

- Analyse de la demande : rencontres avec les acteurs de l'entreprise (Direction et salariés) afin d'évaluer l'opportunité de l'intervention.
- Constitution d'un groupe de pilotage.
- Élaboration d'un plan d'intervention et présentation de la démarche à l'entreprise.
- Réalisation d'un état des lieux : questionnaire, analyse de l'activité, entretiens individuels et/ou collectifs.
- Construction d'un plan d'actions avec le groupe de pilotage.
- Restitution des résultats à l'ensemble de l'entreprise.
- Suivi de l'entreprise à 6 mois et 1 an.

PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Action menée entre 6 mois et 1 an avec participation des salariés.

INTERVENANTS

Psychologue du travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Le mal-être au travail se concrétise par de l'absentéisme, du turn-over, des aléas dans la production, un climat social défavorable, des difficultés relationnelles...

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

***Pour des unités de travail de 30 salariés au plus**

ACTIONS ET SENSIBILISATIONS "SUR MESURE"

Action par thématique, par secteur d'activité, accompagnement sur des problématiques rencontrées.

OBJECTIFS

Le Service s'adapte selon vos demandes, vos problématiques...

NOS PROFESSIONNELS EN SANTÉ AU TRAVAIL INTERVIENNENT SUR 3 FORMES :

- Les sensibilisations collectives à destination des salariés ou employeurs.
- Les actions de diagnostic et prévention en entreprise.
- L' accompagnement et le conseil des salariés, des chargés de prévention et des employeurs.

PROGRAMME

DEUX APPROCHES POSSIBLES :

- **Par thématique :** risque routier, biologique, information sur les affichages obligatoires, aide aux choix des équipements de protection...
- **Par secteur d'activité :** risques dans les métiers de la restauration, de l'aide à domicile...

LES +

- Sensibiliser vos salariés sur la problématique de prévention de votre choix.
- Chaque action est adaptée à vos attentes et vos besoins.

PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Variable selon la demande.

- Rencontre avec l'employeur pour définir l'action.
- Réalisation de l'action dans l'entreprise.

INTERVENANTS

Médecin du travail, chargé de prévention, psychologue du travail, ergonome, infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

LES GRANDES ÉTAPES

- Échange avec l'employeur pour définir la demande.
- Construction des outils nécessaires à l'action.
- Définition des modalités pratiques : date(s), nombre de participants...

UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE

Rendre accessible à tous son utilisation

OBJECTIFS

- Connaître la fonction du Défibrillateur Automatique Externe (D.A.E.)
- Savoir quand et comment l'utiliser.

PROGRAMME

- Rappel sur le fonctionnement cardiaque.
- Rappel sur les modalités d'alerte au 15.
- Rappel sur les gestes qui sauvent.
- Description et manipulation du défibrillateur de l'établissement.

LES +

- Prise en compte des retours d'expérience.
- Sensibilisation organisée dans nos locaux ou en entreprise.

PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

Module de 45 minutes.

Sensibilisation organisée dans nos locaux ou dans votre entreprise. (Sessions limitées à 10 salariés).

INTERVENANTS

Infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Le programme de formation des SST (Sauveteur Secouriste au Travail) intègre l'utilisation du D.A.E.
- Garantir la santé et la sécurité des salariés passe par la connaissance du matériel de secours mis à disposition dans l'établissement.

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

ADDICTIONS ET ENTREPRISES

Comprendre les phénomènes d'addictions sur la santé

OBJECTIFS

- Apporter des éléments théoriques de compréhension des nuisances des addictions sur la santé.
- Connaître le cadre réglementaire.
- Savoir gérer les situations de crise.

LES +

- Démarche participative favorisant les échanges.
- Prise en compte des problématiques de terrain.
- Sensibilisation organisée en entreprise ou dans nos locaux.

PROGRAMME

- **Les addictions, vous en savez quoi ?**
  - Notion d'addictions, données chiffrées, consommations et secteurs d'activités.
  - Les effets des addictions sur l'organisme, sur l'entreprise.
- **Les addictions et le travail :**
  - Usage et mésusage : interroger le travail.
  - Le cadre réglementaire : Code du travail, règlement intérieur, la responsabilité de l'employeur et les obligations des salariés.
- **Les addictions en entreprise, comment en parler ?**
  - Entre alerte et délation, savoir se positionner.
  - Gérer les situations de crise.
  - A qui s'adresser ?

PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

2h.

Sensibilisation organisée dans nos locaux ou dans votre entreprise. (Sessions limitées à 10 salariés).

INTERVENANTS

Infirmière en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Vous avez été confronté à l'alcoolisation d'un de vos salariés et vous vous questionnez sur la conduite à tenir face à ce problème ?

Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.

FORMATION À DISTANCE

OBJECTIFS

Des modules de formation courts, rythmés, accessibles sur internet www.asmt65.fr

- Ces modules sont conçus pour vous aider dans votre mission d'évaluation des risques au sein de votre entreprise et sensibiliser vos salariés à ces risques professionnels.
- Munissez-vous de votre code adhérent et de la clé d'identification fournie par l'ASMT.

PROGRAMME

- Des modules de sensibilisation sont mis à disposition, vous pouvez les utiliser dans l'ordre que vous souhaitez :

  - L'évaluation des risques.
  - Le bruit.
  - Les risques chimiques.
  - Manutention manuelle de charges.
  - Postures et gestes.
  - Risques psychosociaux.
  - Risque routier.
  - Gérer la sous-traitance en sécurité.

LES +

- Inclus dans votre cotisation.
- L'accès aux modules est libre.
- L'attestation de suivi de formation, délivrée à chaque salarié ayant suivi un module, participe aux informations légales que vous devez produire.

PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activités.

DURÉE

10 à 20 mn selon les modules.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Vous souhaitez sensibiliser vos salariés à la prévention des risques et les rendre acteurs de la démarche d'évaluation des risques professionnels.

ASMT
Prévention et Santé

Bulletin d'inscription

SENSIBILISATIONS COLLECTIVES 2017

1 Travail sur Écran
Comment optimiser son poste de travail ?

Vendredi 24 Février ref: 1A	Jeudi 28 Septembre ref: 1E
Mardi 21 Mars ref: 1B	Mardi 17 Octobre ref: 1F
Mardi 25 Avril ref: 1C	Mardi 28 Novembre ref: 1G
Mardi 27 Juin ref: 1D	Jeudi 14 Décembre ref: 1H

2 Évaluation des risques professionnels
Comment élaborer son Document Unique ?

Mardi 28 Février *Restauration traditionnelle* ref: 2A	Vendredi 22 Septembre *Garage* ref: 2E
Mardi 28 Mars ref: 2B	Jeudi 19 Octobre ref: 2F
Jeudi 27 Avril *Commerces non alimentaires* ref: 2C	Mardi 21 Novembre *Transport routier* ref: 2G
Vendredi 9 Juin ref: 2D	Mardi 12 Décembre ref: 2H

3 Le bruit au travail
Comment s'en protéger ?

Mardi 14 Mars ref: 3A	Mardi 10 Octobre ref: 3C
Mardi 13 Juin ref: 3B	

4 Risque de Mal Etre au Travail
Comment mieux l'appréhender ?

Mardi 21 Février ref: 4A	Mardi 19 Septembre ref: 4E
Jeudi 20 Avril ref: 4B	Mardi 14 Novembre ref: 4F
Jeudi 22 Juin ref: 4C	

TOUTES NOS SENSIBILISATIONS COLLECTIVES ONT LIEU À **9 HEURES**

D'autres dates peuvent être proposées tout au long de l'année.
Consultez notre site internet www.asmt65.fr

ENTREPRISE

Raison sociale : .....
N° adhérent ASMT : .....
Email : .....
Tél. : ...../...../...../...../.....

PARTICIPANT(S) *(indiquer la référence de la sensibilisation devant chaque participant)*

NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.
NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.
NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.

*Le nombre de places par sensibilisation est limité. Si la date choisie est complète nous vous recontacterons pour vous en proposer d'autres.

ASMT
Prévention et Santé

Bulletin d'inscription

SENSIBILISATIONS COLLECTIVES 2017

1 Travail sur Écran
Comment optimiser son poste de travail ?

Vendredi 24 Février ref: 1A	Jeudi 28 Septembre ref: 1E
Mardi 21 Mars ref: 1B	Mardi 17 Octobre ref: 1F
Mardi 25 Avril ref: 1C	Mardi 28 Novembre ref: 1G
Mardi 27 Juin ref: 1D	Jeudi 14 Décembre ref: 1H

2 Évaluation des risques professionnels
Comment élaborer son Document Unique ?

Mardi 28 Février *Restauration traditionnelle* ref: 2A	Vendredi 22 Septembre *Garage* ref: 2E
Mardi 28 Mars ref: 2B	Jeudi 19 Octobre ref: 2F
Jeudi 27 Avril *Commerces non alimentaires* ref: 2C	Mardi 21 Novembre *Transport routier* ref: 2G
Vendredi 9 Juin ref: 2D	Mardi 12 Décembre ref: 2H

3 Le bruit au travail
Comment s'en protéger ?

Mardi 14 Mars ref: 3A	Mardi 10 Octobre ref: 3C
Mardi 13 Juin ref: 3B	

4 Risque de Mal Etre au Travail
Comment mieux l'appréhender ?

Mardi 21 Février ref: 4A	Mardi 19 Septembre ref: 4E
Jeudi 20 Avril ref: 4B	Mardi 14 Novembre ref: 4F
Jeudi 22 Juin ref: 4C	

TOUTES NOS SENSIBILISATIONS COLLECTIVES ONT LIEU À **9 HEURES**

D'autres dates peuvent être proposées tout au long de l'année.
Consultez notre site internet www.asmt65.fr

ENTREPRISE

Raison sociale : .....
N° adhérent ASMT : .....
Email : .....
Tél. : ...../...../...../...../.....

PARTICIPANT(S) *(indiquer la référence de la sensibilisation devant chaque participant)*

NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.
NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.
NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.	NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... ref.

*Le nombre de places par sensibilisation est limité. Si la date choisie est complète nous vous recontacterons pour vous en proposer d'autres.

ASMT
Prévention et Santé

Notes

Tarbes Latil

8 ter rue Latil, 65000 Tarbes
05 62 93 81 81
05 62 93 23 32

Tarbes Tuileries

33 avenue des Forges, 65000 Tarbes
05 62 53 13 50
05 62 36 14 95

Pyrène Aéropole

Bâtiment 3, 65290 Juillan
05 62 93 81 81
05 62 91 94 31

Lourdes

10 Avenue Général Baron Maransin
65100 Lourdes
05 62 93 81 81
05 62 94 58 81

Soulom

2 rue Nitriques, Zone industrielle,
65260 Soulom
05 62 92 76 14
05 62 92 26 87

Bagnères-de-Bigorre

1 rue Soubies - Résidence Dilecta,
65200 Bagnères de Bigorre
05 62 95 50 06
05 62 36 14 95

Lannemezan

rue Thiers 65300 Lannemezan
05 62 98 11 48
05 62 98 10 99